

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau des procédures d'utilité publique

**COMMUNE DE GETIGNE**

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC MULTI-SITES**

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**

Par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2013, ont été prescrites, pendant trente-cinq jours consécutifs, du samedi 7 septembre 2013 au vendredi 11 octobre 2013 inclus, sur le territoire de la commune de Gétigné, les enquêtes publiques conjointes suivantes :

1° - une enquête portant sur l'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC Multisites et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de la commune avec le projet ;

2° une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation et d'identifier, de façon précise, les propriétaires et autres titulaires de droits concernés par l'opération envisagée ;

Sur décision du commissaire enquêteur titulaire et par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2013, la durée de ces enquêtes est prolongée de 19 jours, soit **jusqu'au mercredi 30 octobre 2013 inclus**.

Pendant toute la durée des enquêtes, les pièces des dossiers d'enquêtes (DUP, mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et parcellaire) seront déposées en mairie de Gétigné, pour être communiquées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet.

Ces observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Gétigné (rue du Pont Jean Vay 44190 Gétigné). Elles seront tenues à disposition du public dans les meilleurs délais. En ce qui concerne l'enquête parcellaire elles pourront en outre être adressées par écrit au maire de Gétigné qui les annexera au registre.

Une permanence supplémentaire au cours de laquelle le commissaire enquêteur recevra personnellement, en mairie de Gétigné, du commissaire enquêteur les observations du public a été fixée le jour désigné ci-après :

**Mercredi 30 octobre 2013 de 14H00 à 17H00**

Le commissaire enquêteur devra donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes conjointes.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur portant sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLU de la commune sera déposée à la mairie de Gétigné pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Ce rapport et ces conclusions seront publiés sur le site internet de la préfecture [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)

Les personnes intéressées pourront par ailleurs en obtenir communication en s'adressant au préfet, (Direction de la Coordination et du Management de l'Action Publique – Bureau des procédures d'utilité publique -6 quai Ceineray – BP33515 – 44035 NANTES Cedex 1) dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Toute information concernant le projet peut être demandée à Monsieur le maire de Gétigné rue du Pont Jean Vay 44190 Gétigné (Tél: 02 40 36 07 07).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. de la commune ou une décision de refus motivée.

Une notification individuelle de cette prolongation d'enquêtes sera adressée à chaque propriétaire par le maire de Gétigné.